

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 849-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 849
RELATIF AU PLAN D'URBANISME EN CE QUI A TRAIT À DIVERSES
AFFECTATIONS**

(Districts Saint-Thomas d'Aquin, Sainte-Rosalie et Saint-Joseph)

Avis public est donné à l'effet que, le **7 avril 2026 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil, située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 849-1 visant à modifier le *Règlement numéro 849 relatif au Plan d'urbanisme en ce qui a trait à diverses affectations*.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet qui est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les principales **modifications projetées se résument comme suit :**

- de modifier la « Figure 6 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain » et la « Figure 7 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain (section 1) » de la section « 6.2 Affectations du territoire » de l'Annexe I, par le changement de l'affectation « Résidentielle » par celle de « Commerciale de gros », entre le 7810 et le 8130, boulevard Laframboise (district Saint-Thomas-d'Aquin) ;
- de modifier la « Figure 6 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain » et la « Figure 8 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain (section 2) » de l'Annexe I, par le changement de l'affectation « Résidentielle » par « Commerciale mixte locale », sur le boulevard Laurier Est, entre la rue des Seigneurs Est et l'avenue Guy (district Sainte-Rosalie) ;
- de modifier la « Figure 6 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain », la « Figure 8 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain (section 2) » ainsi que la « Figure 10 – Plan des affectations à l'intérieur du périmètre urbain (section 4) » de la section « 6.2 Affectations du territoire » de l'Annexe I, par le remplacement :
 - de l'affectation « Résidentielle » par « Commerciale mixte locale », entre le 16815 et le 16867, avenue Saint-Louis (district Saint-Joseph) ;
 - de l'affectation « Résidentielle » par « Commerciale mixte locale », de part et d'autre de l'avenue Saint-Louis, entre la rue Desranleau Ouest et Est, l'avenue Centrale et la rue des Seigneurs Est (district Saint-Joseph) ;

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 mars 2026.



Carole Cousineau
Greffière par intérim